

SHORT NEWS

La société de classes, ça commence tôt

(da) - Un enfant sur quatre vit en dessous du seuil de pauvreté, au Luxembourg. C'est l'une des principales conclusions d'un rapport de l'Unicef sur l'« équité entre les enfants dans les pays riches ». Le rapport constate « une inégalité importante de bien-être entre les enfants du bas et ceux du milieu de la distribution », et ce dans tous les domaines. Ainsi, concernant les inégalités dans l'enseignement, le Luxembourg arrive à la 33e place - sur un total de 37 pays. Plus concrètement, en mathématiques par exemple, les 25 pour cent d'enfants les plus défavorisés éprouveraient un retard équivalent à trois années de scolarisation par rapport aux 25 pour cent les plus favorisés. L'image est semblable en ce qui concerne les inégalités en matière de santé : le « score de santé » de la partie la plus démunie des enfants accuse un retard de plus de 30 pour cent, comparé à celui de la partie la plus riche. Quant à la satisfaction dans la vie, le rapport relève que le Luxembourg figure parmi les pays où l'influence du statut socioéconomique sur le degré de satisfaction est « très forte ». Dans le classement général, le Luxembourg occupe la 29e place sur 41 - pas de quoi réjouir les responsables politiques pour qui la lutte contre les inégalités - croissantes - devrait être une priorité absolue. Devrait...

Sarrazin in Echternach: Trittin antwortet

(lc) - Die Aufregung um den Besuch des Rechtspopulisten und Hetzers Thilo Sarrazin an Führers Geburtstag in Echternach hält unvermindert an. Nachdem am vergangenen Montag auf Einladung der lokalen Grünen die Meinungsfreiheit von einigen prominenten Intellektuellen, Kabarettisten und Künstlern beschworen worden war (woxx 1366), hat sich jetzt auch der deutsche Ex-Minister (Die Grünen) Jürgen Trittin in die Debatte eingeschaltet. Die luxemburgische grüne Jugend hatte ihn nämlich aufgefordert, seinen Auftritt im Abteistädtchen - einen Tag vor Sarrazin soll er im gleichen Haus sein neues Buch „Stillstand“ promoten - an die Bedingung zu knüpfen, dass der Sarrazin-Auftritt gestrichen wird. Die Absicht dabei war wohl auch, zu verhindern, dass die Direktion des Trifolions Trittin als Feigenblättchen missbraucht. In seiner Antwort stellt Trittin klar, dass er nicht auf seine Lesung verzichten wird, weil das hieße, „den Rechtspopulisten das Feld zu überlassen“, und dass er bei seiner Lesung auch klare Worte finden wird. Eigentlich nur ein halber Sieg für die grüne Jugend - aber wenn sie Ablenkung sucht, kann sie ja auch die Gegenveranstaltung „Echternach fir Fridden a Solidaritéit“ besuchen, die ebenfalls am 20. April stattfinden wird, mit Musik und Poetry-Slams.

Energie, Freude, Dreierkuchen!

(lm) - „Wir haben unser Zwischenziel erreicht“, verkündete Energieminister Étienne Schneider bei der Vorstellung von drei Private-public partnerships im Bereich des grünen Stroms. In der Tat: Unter anderem dank der neuen Projekte dürfte bis 2017 der Anteil der erneuerbaren Energien am Gesamtverbrauch in Luxemburg auf über sieben Prozent ansteigen. Das auf europäischer Ebene ausgehandelte „extrem ehrgeizige“ - dixit Schneider - Ziel für 2020 liegt bei elf Prozent. Fast zwei Drittel dieser Leistung sollen allerdings durch die umstrittenen Agrofuels und über Projekte im europäischen Ausland zustande kommen. Was bleibt, sind Projekte wie die teilweise Umstellung der Kirchberger Luxenergie-Kogenerationsanlage von Erdgas auf Holzpellets. Oder die Kraft-Wärme-Kopplungs-Anlage mit einem Wirkungsgrad von 95 Prozent, die die bei Umweltschützern verhasste Kronspan im Namen der Nachhaltigkeit errichtet. Und schließlich der Ausbau der Windenergie im Norden des Landes durch die Firma Soler. Die neuen Typen von Windkraftanlagen (WKA) mit doppelt so hohen Tragefeilern sind viel effizienter: So werden bei der Aufrüstung eines Parks in Heinerscheid acht WKA durch zwei neue ersetzt, deren Nennleistung zwar niedriger ist, die aber eine ähnlich hohe Jahresproduktion ermöglichen. Was die von „Natur & Umwelt“ angemahnte Berücksichtigung des Tierschutzes angeht (woxx 1363), so versicherte Schneider immerhin, es gebe hierüber einen „positiven Dialog“ ... mit dem Umweltministerium.

AKTUELL

MODERNISER LA JUSTICE

Optimisation judiciaire

David Angel

Chargé par le ministère de la Justice d'élaborer des pistes en vue d'une justice plus efficace, l'ancien procureur général Robert Biever a présenté ses conclusions cette semaine.

« Il y a de quoi nous occuper pour quelques années, au-delà de la législature actuelle. » C'était le commentaire du ministre de la Justice Félix Braz à propos du document de travail intitulé « Pistes de réflexions en vue d'une justice plus efficace » et élaboré par le procureur général honoraire Robert Biever. Présenté devant la commission juridique du parlement mardi, dévoilé à la presse mercredi, le travail de Biever part du principe que « la justice ne concerne pas uniquement avocats et magistrats, mais est l'affaire de tout le monde ».

Sur 47 pages, l'ancien procureur général, parti à la retraite l'année passée, se livre d'abord à un état des lieux. « La justice est comme toutes les institutions : elle n'est pas parfaite », a commenté Biever. Elle serait généralement bien acceptée au sein de la population - ce qui n'empêcherait pas de vouloir améliorer son fonctionnement et de l'adapter aux défis du 21e siècle.

« La rapidité de notre société pose problème à la justice. »

Désengorger les tribunaux, rendre l'accès à la justice plus efficace, moderniser l'organisation des juridictions... si les « pistes de réflexions en vue d'une justice plus efficace »

ne représentent pas une révolution, elles ont toutefois le potentiel de chambouler le paysage juridique luxembourgeois.

Ainsi de l'une des idées phares de Biever : la création d'une Cour suprême, qui ferait office de cour constitutionnelle et de cour de cassation à la fois. Pour l'ancien procureur général, le pourvoi en cassation des décisions de la Cour administrative devrait lui être confié aussi. Une « uniformisation de la jurisprudence » serait ainsi garantie, menant à davantage de « lisibilité » des décisions de justice. Si l'idée serait généralement bien accueillie auprès de la Cour constitutionnelle et de la Cour de cassation, il y aurait certaines « réticences » au sein de la juridiction administrative.

« Il y a, par année, environ 150 arrêts en matière de cassation », a expliqué Biever. « Créer une instance de cassation pour la juridiction administrative n'aurait pas de sens. »

Une autre proposition, celle de la création d'un « Conseil national de la justice », pourrait contribuer, selon Biever, à sceller une fois pour toutes la séparation des pouvoirs. Si aujourd'hui c'est le pouvoir politique, en l'occurrence le grand-duc, qui nomme les magistrats - du moins selon les textes en vigueur -, à l'avenir, cette tâche incomberait à cet hypothétique conseil. Un conseil qui, d'après ce qu'imagine l'ancien procureur général, serait composé de sept personnes, dont quatre magistrats et trois personnes issues du « monde extérieur ».

Deux tiers des affaires pénales traitées au Luxembourg, ainsi qu'une partie importante des affaires civiles, relèvent du domaine de la circula-



woxx

**dat anert abonnement
l'autre abonnement**

Tél.: 29 79 99-0 • Fax: 29 79 79 • abo@woxx.lu

SHORT NEWS



PHOTO : MUIST/SP

Le ministre de la Justice, Félix Braz et l'ancien procureur général Robert Bieber.

tion routière. À croire que « l'énergie criminelle des résidents se limite à la voiture », comme l'a formulé le procureur général retraité. La solution, pour lui ? Le recours à des procédures extrajudiciaires. Ainsi, les litiges liés à des accidents de la route en matière civile pourraient, pour Bieber, être traités par « une sorte de bureau d'arbitrage ». En matière pénale, les dossiers pourraient être traités par un service de police spécial, qui prononcerait des amendes forfaitaires. Autant au civil qu'au pénal, des recours devraient bien entendu être possibles afin d'éviter les abus.

« La justice est comme toutes les institutions : elle n'est pas parfaite »

De quoi libérer des capacités pouvant être utilisées pour autre chose. Ainsi, Bieber propose d'étendre les compétences des juges de paix à des amendes pouvant aller jusqu'à 25.000 euros plutôt que 10.000, comme c'est le cas actuellement. Les compétences des juges de police qui, aujourd'hui, sont limitées à des amendes de 250 euros - une somme « ridicule » pour l'ancien procureur général - pourront elles aussi évoluer.

La charge des tribunaux serait considérablement allégée par cette « déjudiciarisation » de certains litiges, contribuant ainsi à une rapidité accrue. Car, Bieber l'a rappelé, la lenteur de la justice luxembour-

geoise est l'une de ses plus grandes failles : « La rapidité de notre société pose problème à la justice. » Il serait quasiment impossible, pour le système judiciaire, de s'adapter à une « société de l'instantané » : « Les décisions sont prises de manière artisanale, l'une après l'autre. »

En tout cas, sur 43 condamnations du Luxembourg par la Cour européenne des droits de l'homme, 18 étaient basées sur un « dépassement de délai raisonnable » de traitement d'une affaire. De quoi faire de ce « désengorgement » l'un des chantiers prioritaires au sein du système judiciaire luxembourgeois.

« Le rapport est orienté vers la pratique et très pertinent », voilà le jugement de Félix Braz. « Dans un premier temps, nous allons faire le tri de ce qui peut être mis en œuvre pendant la législature actuelle », a-t-il annoncé. S'il affirme l'avoir lu « avec beaucoup d'intérêt », le ministre de la Justice n'a toutefois pas voulu se prononcer sur son appréciation des différentes « pistes ». Au sein de la commission parlementaire, le rapport aurait été salué par tous les députés présents. Reste à voir ce qui en sera fait.

LGNM : pourquoi tant de haine ?

(ft) - Le woxx a déjà évoqué la situation précaire de la « Lëtzebuerger Gesellschaft fir nei Musek », dont la convention culturelle n'a pas été renouvelée et qui doit rendre ses locaux mis à disposition par l'État (woxx 1357). Dans sa réponse à deux questions parlementaires sur le sujet, Guy Arendt, secrétaire d'État à la Culture, reconnaît les mérites passés de l'association tout en affirmant que, plus récemment, elle n'aurait pas été à la hauteur et aurait provoqué la création de structures concurrentes, entre autres l'ensemble Lucilin et l'association Luxembourg Music Publishers. À titre d'exemple, Arendt affirme que l'International Association of Music Information Centres (IAMIC) se serait plusieurs fois plainte du manque d'activités de la LGNM et aurait proposé à music:LX de rejoindre ses rangs au grand-duché. Piquée au vif par une mise en demeure de quitter ses locaux, la LGNM vient de se fendre d'un communiqué pour rappeler que le ministère ne lui a jamais fait part officiellement des raisons pour lesquelles il n'a pas renouvelé sa convention, dont le montant a commencé à chuter dès 2007. Mais surtout, l'association produit une lettre de l'IAMIC dans laquelle celle-ci nie s'être plainte des services de la LGNM et avoir sollicité l'adhésion de music:LX, qui se serait elle-même portée candidate. Arendt et Bettel ont-ils été mal conseillés pour affirmer une chose manifestement inexacte ? Si la LGNM est probablement perfectible, une certaine inimitié larvée semble prévaloir vis-à-vis d'elle au sein du ministère de la Culture. Reste à comprendre pourquoi, puisqu'on ne peut apparemment pas se fier aux réponses faites aux députés...

Konferenz über Baumalleen

(rg) - Immer wieder flammt die Diskussion über die ach so große Gefahr auf, die von den Bäumen an den als Alleen angelegten Landstraßen ausgeht. Für die einen eine Verkehrsgefährdung, stellen die Baumalleen für die anderen „einen wichtigen Bestandteil unserer Kulturlandschaft dar“; einige von ihnen sind sogar unter Schutz gestellt. Um die Bedeutung der Alleen aus kulturhistorischer Sicht darzulegen, aber auch um verkehrstechnische und verkehrspsychologische Initiativen zu präsentieren, die „eine erhöhte Verkehrssicherheit ohne drastische Einschnitte in diese einmaligen Kulturgüter“ ermöglichen, hat der Mouvement écologique zwei ReferentInnen nach Luxemburg geladen. **Chantal Pradines**, Expertin beim Europarat, die 2012 einen Bericht über Europas Baumalleen verfasst und Vorschläge für eine europäische Konvention zu ihrem Erhalt erarbeitet hat, und **Karl-Friedrich Voss**, Vorsitzender des Bundesverbandes niedergelassener Verkehrspsychologen, werden ihre Ideen auf einer öffentlichen Konferenz vorstellen. Diese findet am Dienstag, dem **19. April, ab 18h15 im Oekozenner Pafendall, 6, rue Vauban** statt. Die Vorträge in deutscher und französischer Sprache werden simultan in die jeweils andere Sprache übersetzt.

Personne ne veut de l'ADR

(da) - Pour l'ADR, les choses sont claires : « Le Conseil national des femmes (CNFL) perd sa légitimité ». L'organisation des femmes du parti de droite, « ADR Fraen », qui dit avoir 800 membres, avait fait une demande d'adhésion auprès du CNFL. Le 24 mars, celui-ci, qui regroupe 12 organisations dont trois plus ou moins proches de partis politiques, a refusé cette demande. Sans explications, à en croire un communiqué de l'ADR. Ce qui amène le parti à remettre en question les subventions que reçoit le CNFL et à l'accuser d'« intolérance ». Le rejet de la demande d'adhésion, motivé politiquement ? Pas vraiment, à en croire Anik Raskin, présidente du CNFL. Pour elle, il s'agirait plus d'une question de forme que de fond, les « ADR Fraen » étant étroitement liées au parti - contrairement à d'autres organisations, dont les statuts garantiraient une relative indépendance vis-à-vis du parti dont elles seraient proches. Elle assure que, au sein du CNFL, il y aurait des opinions très hétérogènes. Quoi qu'il en soit, le CNFL n'est pas la seule organisation à tenir à l'écart le parti de droite : au sein de la Conférence générale de la jeunesse du Luxembourg (CGJL), la candidature de l'« adrenalin », organisation de jeunesse de l'ADR, n'a pas pu rassembler assez de votes pour faire partie du bureau exécutif.